



Fermeture exceptionnelle imposée non payée

Par **Sabrina13400**, le **03/02/2023** à **03:41**

Bonjour!

je suis en cdi comme employée polyvalente et début janvier la gérante a fermé un jour pour SA convenance personnelle et prévenu (même une semaine avant d'ailleurs à l'oral) or elle veut me l'imputer sur mon salaire.

Est-ce normal/possible ?

Par **P.M.**, le **03/02/2023** à **09:59**

Bonjour,

L'employeur a l'obligation contractuelle de fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence mais elle peut décider par exemple de la prise de RTT ou de congés pays en respectant les règles notamment au niveau du délai de prévenance...